

Procédure d'évacuation en cas d'urgence

Nom de la Candidate :	
Adresse de la résidence :	

Tel qu'édicté à l'article 60, 11^e paragraphe de l'alinéa 1 du RSGEE

Une personne physique doit, pour obtenir sa reconnaissance, soumettre au bureau coordonnateur agréé pour le territoire où est située la résidence où elle entend fournir les services de garde, une demande écrite accompagnée des documents et renseignements suivants :

11° la procédure d'évacuation en cas d'urgence établie en vertu de l'article 90.

Tel qu'édicté à l'article 90, RSGEE

La responsable doit prévoir des procédures d'évacuation en cas d'urgence. Elle doit organiser des exercices à cet effet chaque fois qu'elle reçoit un nouvel enfant ou au moins une fois par six mois.

En considérant les obligations citées précédemment, nous vous demandons de bien vouloir répondre aux questions des pages suivantes en tenant compte bien entendu de la réalité de votre résidence (N/A = Non applicable):



Si la présence de feu ou qu'un danger était :

dans l'escalier menant au rez-de-chaussée de votre résidence et que vous vous trouviez au sous-sol avec le groupe d'enfants, qu'avez-vous prévu faire ?

N/A

dans l'escalier menant au rez-de-chaussée et que vous vous trouviez au deuxième étage avec le groupe d'enfants, qu'avez-vous prévu faire ?

N/A

dans la cuisine et/ou le salon, comment avez-vous prévu évacuer le groupe d'enfants ?

N/A

Organisation

Quelles consignes avez-vous transmises aux enfants en cas d'évacuation d'urgence ?
De quelle manière procéderez-vous?



En cas d'incendie ou de danger, comment comptez-vous évacuer les poupons ?

Comment avez-vous habileté les enfants à avertir une tierce personne de l'incendie lorsqu'ils se retrouvent à l'extérieur?

Quels sont vos points de ralliement extérieurs et comment vous assurez-vous que tous les enfants de votre groupe les identifient facilement ?

Énumérez le matériel que vous jugez nécessaire de disposer si vous aviez à évacuer votre résidence avec le groupe d'enfants et où se situe ce matériel ?



De quelle manière avez-vous informé les parents concernant le lieu de ralliement ?

De quelle manière avez-vous prévu aviser les parents lors d'une évacuation ?

Quelle méthode comptez-vous utiliser pour vous aider à planifier un exercice d'évacuation tous les six mois ou chaque fois qu'un nouvel enfant fréquentera votre service de garde?

